

Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un contexte européen, nous sommes fortement influencés par nos voisins, ce qui doit être vu comme très positif, car c'est une émulation. Le droit français n'est pas monolithique. En nous comparant avec d'autres modes de pensées et modes d'actions nous pouvons être plus agiles et modeler notre droit en fonction des évolutions techniques.

On reproche souvent au droit d'être toujours en retard sur la technologie et les usages, c'est une réalité, c'est pourquoi il ne doit pas fermer des portes et rester dans les principes très ouverts.

DC : Les metavers ou les univers propriétaires sont-ils un risque ? (au sens de disparition d'informations, nouveaux langages de programmations ou nouveaux standards, interopérabilité).

Les univers propriétaires par définition ne font pas partie de l'Osint. Ils sont une source grise d'informations toutefois dans les usages, le scraping et la programmation peuvent être utilisés, mais ces portes peuvent être refermées à tout moment et les APIs désactivées.

Elles peuvent être aussi source de l'émergence de nouveaux standards et limiter à terme l'interopérabilité, c'est-à-dire la capacité de faire dialoguer des applications entre eux. Des briques de codes peuvent être utilisées entre les applications. Comme un jeu domino, en supprimant un élément essentiel c'est tout l'édifice tombe or le développement d'application peut être complexe et dépendre de plusieurs acteurs.

DC: Les metavers ou les univers propriétaires sont-ils un risque ?

LG : Les univers propriétaires par définition ne font pas partie de l'osint. Ils sont une source grise d'informations toutefois dans les usages, le scraping et la programmation peuvent être utilisés, mais ces portes peuvent être refermées à tout moment et les APIs désactivées. Elles peuvent être aussi source de l'émergence de nouveaux standards et limiter à terme l'interopérabilité, c'est-à-dire la capacité de faire dialoguer des applications entre eux. Des briques de codes peuvent être utilisées entre les applications. Comme un jeu domino, en supprimant un élément essentiel c'est tout l'édifice tombe or le développement d'application peut être complexe et dépendre de plusieurs acteurs.

DC : L'osint est-elle une compétence en devenir ? Pour qui ? Pour quel profil ? Juriste, Analyste ou Développeur ?

LG : L'osint n'est pas une compétence en devenir, mais une compétence actuelle. Comme M. Jourdain, nous en faisons sans le savoir, car elle s'adresse à tous.

En tant que veilleurs, juristes, journalistes, analystes, nous mettons en œuvre des méthodes faisant appel à des sources et des outils qui permettent de traiter plus de sources que la moyenne. Le monde de la recherche et universitaire en

Laurent Goychman, « "Quelques réflexions sur l'OSINT"»

fait en permanence, ils consacrent une part importante de leur temps à cet exercice.

L'initiation commence dès le collège et le lycée, l'académisme n'encourage pas la curiosité et la capacité des enfants à découvrir par eux-même des savoirs.

L'Osint peut être considérée comme une culture générale professionnelle et personnelle développée. Or cette culture générale nous y baignons en permanence, en écoutant la radio, le cinéma, la télévision, en lisant la presse et des livres. C'est en exerçant notre esprit critique, en qualifiant l'information, en ayant plusieurs grilles de lecture que l'on se dépasse.

Il est toutefois évident que la voie professionnelle que nous choisissons conditionne nos champs d'expertise, chaque expertise est toutefois honorable.